54 B 14
- 8 FEVR. 1994
A 689

SOCOMEC
S.A. au capital de F. 6 000 000
1 rue de Westhouse
67230 BENFELD

RCS STRASBOURG B 548 500 149

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt septembre, les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constitution et prise de participation dans une société en Suisse,

- Nomination de M. Benoît SIAT au poste de Directeur Général,

- Mise à disposition de véhicules de tourisme aux Directeurs Généraux.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

M. Henri BECK
M. Benoît SIAT
M. Maurice SIAT
M. Bernard STEYERT

Est absent et dûment excusé :

M. Jacques SIAT

Avaient été dûment convoqués et assistaient également à la séance :

M. Gilbert BARTHELME, Délégué du Comité d'Entreprise
M. Materne FRITSCH, Délégué du Comité d'Entreprise
M. Patrick GROS, Délégué du Comité d'Entreprise

Le registre de présence émargé par les administrateurs en entrant en séance permet de constater que la moitié des membres du Conseil au moins est présente.
Le Conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Bernard STEYERT qui déclare la séance ouverte.

M. le Président aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- **CONSTITUTION AVEC PRISE DE PARTICIPATION D'UNE SOCIETE EN SUISSE :**

Monsieur le Président informe le Conseil qu'une société anonyme (Aktiengesellschaft), d'un capital de 120 000 Francs suisses a été constituée, sous la raison sociale "SICON SOCOMEC" en Suisse avec une prise de participation de SOCOMEC de 1/6 du capital.

Il expose que cette société est le fruit du partenariat avec la société italienne N. SICON (participation de 1/6), et avec M. Rolf STEINEMANN (participation de 2/3), citoyen suisse, et administrateur unique de la société.

Le Conseil prend acte de ces informations et déclare à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuver les actes de gestion ci-dessus mentionnés.

- **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL :**

Monsieur le Président fait connaître au Conseil qu'il lui paraît souhaitable qu'un second Directeur Général lui soit adjoint pour l'assister dans ses fonctions et propose au Conseil de nommer M. Benoît SIAT.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme M. Benoît SIAT, Directeur Général de la société pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Benoît SIAT disposera des pouvoirs les plus étendus, prévus par les textes en vigueur.
Le Conseil décide de fixer les émoluments annuels du Directeur Général en rémunération de ses fonctions et responsabilités, au même montant que la rémunération allouée jusqu'alors et de l'indexer dans les mêmes conditions.

Pendant la durée du mandat de Directeur Général, le contrat de travail de directeur technique de M. Benoît SIAT sera suspendu, néanmoins le temps passé à l'exercice de ce mandat social sera pris en compte dans l'ancienneté salariée de M. Benoît SIAT.

- **MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE TOURISME AUX DIRECTEURS GENERAUX :**

Le Conseil décide la mise à disposition à chacun des Directeurs Généraux, MM. Benoît SIAT et Jacques SIAT d'un véhicule de tourisme : berline de marque française 4 portes, cylindrées 2-3 litres, la société prenant à sa charge les diverses taxes, l'entretien, l'assurance, y afférents.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal que le Président et les administrateurs après lecture, ont signé, pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT :

Copie certifiée Conforme

LES ADMINISTRATEURS :